



## Reprise de travail pour les personnes vulnérables

Par **laura27**, le **18/06/2021** à **16:24**

Bonjour,

Je suis en chômage partiel pour personne vulnérable depuis novembre 2020. J'ai vu sur les forums que le certificat d'isolement est valable jusqu'à une date fixée par décret au plus le 31 décembre 2020. Or, mon employeur m'a appelé la semaine dernière pour m'annoncer que je devais reprendre le travail le 1er juillet car nous n'avons le chômage partiel que jusqu'à fin juin dans notre société.

Est-ce possible que chaque société puisse décider de la fin du chômage partiel ? Suis-je obligée de reprendre le travail début juillet ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2021** à **07:28**

Bonjour,

Ce n'est pas la Société qui décide mais les textes législatifs donc, là, les arrêtés ministériels. Si, dans votre entreprise, l'indénisation du chômage partiel s'arrête au 30 juin à minuit, ben oui, il faut reprendre le travail au 1er juillet. Y a pas photo.